

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS

SEANCE DU 7 FÉVRIER 2023
Convocation du 31 janvier 2023

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-trois et le sept février à 18 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Céline COLLET, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Louis GUERRA, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Bernard MICHALAK, Marie-Laure DELATTRE, Bernard ROBIDA, Bruno DESANDERE

Etaient absents : Nicole DUMONT (pouvoir à Yvette CARTON), Anne CALVARIN-POTTIER (pouvoir à Michel MARCHAND), Michel THIÉFAINE (pouvoir à Bernard ROBIDA), Frédéric DOMON

Monsieur Philippe PETIT est nommé secrétaire de séance

Délibération Mobilité 2023 (n°2-2023)

Madame le Maire propose de reconduire la prime mobilité aux acheteurs de vélos classiques et de vélos électriques habitant la commune selon les mêmes conditions que l'année dernière, à savoir le versement d'une prime de 100 € pour l'achat d'un vélo électrique et de 50 € pour l'achat d'un vélo classique. Seuls les vélos achetés sur l'ensemble du département de la Somme dans un magasin physique sont éligibles à cette aide. La prime sera versée sur présentation d'une facture d'achat, d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et d'un relevé d'identité bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la prime mobilité pour l'année 2023 d'un montant de 100 € pour un vélo électrique et 50 € pour un vélo classique selon les modalités ci-dessus décrites.

Le Maire,
Maria TREFCON


